

MAIRIE DE LA BARRE

03 84 81 23 25

www.labarre39.fr



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2021
à huis clos**

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 13 mars 2021
- Réponse courrier administrés
- Aménagement de voirie provisoire
- Emprunt travaux voirie
- Devis panneaux
- Participation à la semaine du Festival des solutions écologiques
- Attributions de compensations définitives 2019
- Vote du taux des taxes
- Affectation du résultat
- Approbation du Budget Primitif 2021
- Questions diverses

Convocation : 08/04/2021

Affichage : 19/04/2021

Présents : Philippe GIMBERT, Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Michel CARMINATI, Christian FUMEZ, Sylvain LHOMME, Frédéric PAILLARD, Christophe TATIN, Michel VERTEL.
Absents excusés : Claude BAYLE, Rudy MASRABAYE qui donne pouvoir à Christelle BOBILLIER.
Secrétaire de séance : Daniel BOURGEOIS.

Monsieur le Maire rappelle que la loi sur l'état d'urgence du 14 novembre 2020 permet de réunir l'organe délibérant sans public et que la commune ne pouvant assurer une retransmission dans de bonnes conditions, c'est pourquoi il a été décidé de se réunir à huis clos.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 MARS 2021

Monsieur le Maire reprend les points abordés lors de la séance du 13 Mars 2021 et fait part aux élus de l'avancée des dossiers. Le nouveau PLUI sera bientôt prêt, un article sur la durée a été rajouté sur la convention cimetière, les cages en vue de capturer les chats errants afin de les stériliser ont été installées, la réunion de la commission forêt ouverte à la population devrait avoir lieu le 29 Mai 2021. Un élu apporte un correctif sur la commission voirie à savoir que la priorisation concernera les rues des Vergers, des Charmois et de la Messotte et non la rue des Fougerets. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments approuve à l'unanimité le compte rendu.

REPONSE COURRIER ADMINISTRES

Lors de la dernière séance, Monsieur le Maire a fait part aux élus du recommandé reçu de l'AVAVA. Il informe que 2 courriers ont été préparés, un en réponse aux affaires de la commune et un second en réponse aux questions concernant ARNEOLE. Il rappelle que l'ensemble des documents consultables sont déposés sur le site de la commune.

AMENAGEMENT VOIRIE PROVISOIRE

Suite aux travaux réalisés à l'entrée du village rue des Charmois, la commune a demandé à l'entreprise de laisser des bordures T2 afin de tester un aménagement provisoire et de limiter la vitesse sur la portion de la rue des Charmois entre le plateau ralentisseur et le château d'eau. Par ailleurs, il sera demandé au Centre Technique des Routes du Département (CTRD) de prêter, à la commune, les panneaux de signalisation correspondants.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, approuve à l'unanimité cet aménagement provisoire.

EMPRUNT TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité les banques en vue de financer les travaux de l'entrée du village rue des Charmois et de renégocier les taux des prêts de la commune. Suite à l'impossibilité de renégocier les prêts, il présente à l'assemblée les propositions des banques pour le financement des travaux à savoir : 2 options.

- un prêt sur 7 ans à 0.55 % avec une annuité de 11 046.88 €
- un prêt sur 15 ans à 0.68 % avec une annuité de 5316.59 €

Monsieur le Maire rappelle qu'un prêt avec une annuité de 12 293.04 € sera soldé en 2021. Après avoir débattu sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le prêt sur 15 ans au taux 0.68 %.

DEVIS PANNEAU

Un devis de 371.40 € TTC est proposé aux élus pour le remplacement des panneaux d'entrée et de sortie du village rue des Charmois. Monsieur le Maire précise que, sur cette dépense, la commune récupérera la TVA.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité ce devis et autorise Monsieur le Maire à passer la commande.

PARTICIPATION A LA SEMAINE DU FESTIVAL DES SOLUTIONS ECOLOGIQUES

Monsieur le Maire fait part de l'appel à projet lancé par la Région dans le cadre de la transition écologique. Il indique que JURASCIC a sollicité les communes de LA BARRE et d'ORCHAMPS pour monter un dossier en vue d'acquérir 2 triporteurs électriques et 2 kits de recharge solaire. Ces triporteurs, propriété des 2 communes, pourront servir aux agents communaux des communes mais également lors d'animation dans les écoles par exemple pour illustrer la transition énergétique.

Du 06 au 12 septembre 2021, lors de la semaine du Festival des solutions écologiques, une animation sera réalisée par JURASCIC en partenariat avec les communes.

Monsieur le Maire explique que les dossiers devant être déposés avant le 28 mars 2021, la Région pouvant financer l'intégralité du projet et la commune se rétracter, il a transmis le dossier. Une délibération est nécessaire afin de valider le dossier.

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention et accepte de participer à la semaine du Festival des solutions écologiques si le projet aboutit.

ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS DEFINITIVES 2019

La Communauté de Communes JURA NORD requiert la délibération sur les attributions de compensations définitives (AC) de 2019 afin de verser le solde. Monsieur le Maire précise que celles-ci sont calculées selon la méthode dérogatoire et fixées à 70 € par habitant, montant inchangé depuis 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT ainsi que les attributions de compensations définitives de 2019.

VOTE DU TAUX DES TAXES

Pour compenser la suppression quasi-totale de la TH, les communes se voient attribuer la TFB du Département. Sans variation des taux, la réforme est neutre pour les communes et les contribuables. Monsieur le Maire indique que les taux de la commune n'ont pas augmenté depuis 2015.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité les taux suivants :

Taxe foncière sur le bâti : 33.10 %

Taxe foncière sur le non bâti : 16.27 %

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Lors de la séance du 15 mars 2021, le conseil a délibéré sur le compte administratif qui était concordant avec le compte de gestion de la perception. Afin d'établir le budget primitif, il est nécessaire d'affecter les résultats afin de reporter les soldes de 2020. Mr le Maire propose d'affecter le résultat comme suit afin de couvrir le déficit d'investissement :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice	
a. Résultat de l'exercice	39 036.96 €
b. Résultats antérieurs reportés	91 811.77 €
c. Résultats à affecter (a+b)	130 848.73 €
d. Solde d'exécution d'investissement	-20 163.53 €
e. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement F	-20 163.53 €
AFFECTATION (=c)	130 848.73 €
Affectation en réserves R1068	20 163.53€
Report en exploitation R002	110 685.20 €
DEFICIT REPORTE D002	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation telle que présentée.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente les différentes lignes du budget primitif (BP) de 2021 en rappelant le BP 2020 ainsi que le réalisé 2020 qui correspond au compte administratif (CA). Suite à une demande d'un agent, il indique que le BP a été monté avec l'instauration de tickets restaurants pour les agents dont 60 % seront pris en charge par la commune.

Après avoir échangé, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif qui peut se récapituler comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	235 020.20 €
Recettes :	124 335.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	<u>110 685.20 €</u>
Total recettes	235 020.20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	158 074.00 €
Reste à réaliser	0.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<u>20 163.53 €</u>
Total dépenses :	178 237.53 €
Recettes :	178 237.53 €
Reste à réaliser	<u>0.00 €</u>
Total recettes :	178 237.53 €

Monsieur le Maire indique que vu l'utilisation de la salle des fêtes par la commune, un calcul devra être fait afin de réduire le montant des charges payées par le Foyer Rural.

Monsieur le Maire présente l'état de la dette 2021.

INSTAURATION DES TICKETS RESTAURANTS POUR LES AGENTS

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la mise en place de tickets restaurants pour les agents communaux et décide de financer le montant octroyé à hauteur de 60 % dans la limite de la part exonérée de charges.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2021

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

Association	Montant	Association	Montant	TOTAL
ADOT	50 €	La Carotte	50 €	750 €
Don du Sang	50 €	Valentin Haüy	50 €	
Anciens Combattants	50 €	Sclérose en plaques	50 €	
Ligue contre le Cancer	50 €	PEP du Jura	50 €	
ABC	50 €	Croix Rouge	50 €	
Banque Alimentaire	50 €	Serre Vivante	60 €	
ADMR	140 €			

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux Ilotte** : les communes ont été conviées à la visite de réception des travaux de reconnexion du bras mort du Doubs (à Dampierre) et de réaménagement des frayères. Un film sera diffusé à l'automne.

- **Plantons des haies** : un dispositif est en cours pour soutenir les collectivités et les agriculteurs pour la plantation de haies. Une première prise de contact avec JURA NATURE ENVIRONNEMENT est prévue le 15/04/2021 à 17h.

- **Visite éolienne** : JURASCIC organise une visite des éoliennes de CHAMOLE le 22/05/2021

- **Visite bois** : la réunion est prévue le 29/05/2021 au matin. Les habitants sont conviés à cette sortie. Un mot sera distribué dans les boîtes aux lettres précisant les horaires.

- **Drone** : un survol de drone a été autorisé par la Préfecture en avril. Celui-ci a pour but la prise de vue du Doubs et de ses mortes.

- **Elections départementales et régionales** : les dates ont été décalées au 20/06 et 27/06. Voir document joint pour le vote par procuration (simplification des démarches)

- **Port du masque** : le port du masque est obligatoire dans toutes les communes du Jura (zone urbanisée = de l'entrée à la sortie des villes et villages).

- **Application** : vous pouvez télécharger l'application INTRAMUROS pour avoir accès à toutes les informations diffusées par la commune.

Fin de la séance à 21h05.

Le Maire, P. GIMBERT



IntraMuros

L'essentiel est près de chez vous.

Découvrez le nouveau site internet couplé à l'appli !



Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Play Store
(Android)



Apple Store
(iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez ***les infos importantes par notification.***

Téléchargement gratuit



Ne pas jeter sur la voie publique